



UNIS DEPUIS **20** ANS  
EN UNE SEULE MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE  
366 rue Sainte-Anne  
Yamachiche G0X 3L0, Tél: 296-3795  
Courriel: [hoteldeville@municipalite.yamachiche.qc.ca](mailto:hoteldeville@municipalite.yamachiche.qc.ca)  
Site Internet: [www.municipalite.yamachiche.qc.ca](http://www.municipalite.yamachiche.qc.ca)

BULLETIN MUNICIPAL  
VOLUME 13 NUMÉRO 7,  
JUN 2008

### Propreté des propriétés

Yamachiche est une communauté particulièrement renommée pour la beauté de ses propriétés et l'aspect général des lieux.

Bien que nous n'ayons pas de plaintes formelles sur la question, des remarques de plus en plus persistantes nous parviennent à l'égard de l'entreposage extérieur de certaines propriétés et l'apparence extérieure de certains bâtiments.

Nous en sommes à l'étape de demander la collaboration des gens car La propreté des propriétés, c'est une affaire de civisme et de respect d'autrui. Comme on le dit si bien en Mauricie, débarrassez-vous de vos **cossins**.

Le conseil municipal a les outils nécessaires pour régulariser la situation, notamment via sa réglementation concernant les nuisances mais la meilleure façon de corriger un problème demeurera toujours la volonté et l'action des propriétaires concernés.

### Numéros civiques illisibles

Quelques propriétés n'ont toujours pas de numéros civiques, d'autres en possèdent mais sont difficiles à repérer.

Cela pourrait sûrement occasionner un retard pour les intervenants, par exemple, les pompiers ou l'ambulance qui doivent y aller par déduction pour trouver une adresse dont le numéro civique est difficilement repérable ou carrément introuvable.

Afin d'éviter des catastrophes, il serait souhaitable que le numéro civique de votre propriété soit bien lisible du chemin, ce qui est d'ailleurs une obligation (règlement 116).

Votre coutumière collaboration serait appréciée.



#### **DIMANCHE 15 JUIN : Les Petits Chanteurs de la Maîtrise du Cap**

Suite à la messe du dimanche de la Fête des Pères, ce groupe de jeunes talentueux chanteurs, sous la direction de madame Claire Bisailon, vous fera apprécier des chants religieux de diverses époques ainsi que des hymnes de comédies musicales populaires. Après avoir participé à nombreux concerts symphoniques avec l'OSTR, la Maîtrise du Cap en mettra plein les oreilles aux petits et aux grands!



#### **LUNDI 23 JUIN : Jeff Patry**

Après avoir remporté «Les mardis de la relève du Gambrinus» et fait «Le show de la Crypte», un *petit gars* bien de chez nous viendra se produire lors de la Fête Nationale. Jeff Patry, qui est originaire de la MRC de Maskinongé, entend bien créer une ambiance festive en interprétant des succès de la chanson québécoise. Quoi de mieux pour se rassembler! « **LE SPECTACLE DÉBUTERA À 21H30 BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS. » ET SERA SUIVI D'UN FEU DE JOI !**



#### **LUNDI 23 JUIN: SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE**

Une messe sera célébrée à 16h30 à l'église d'Yamachiche, suivi d'un souper et d'une soirée sociale au sous-sol de l'église.

#### **COMÉDIEN D'YAMACHICHE**

Jeune comédien de Yamachiche, fils de Chantal Lamy et de Guy Sylvestre, campera un important rôle populaire dans la production «ECLYPS» cet été.

#### **FÉLICITATION GABRIEL**



Félicitations à Madame Ginette Lamy qui fêtera le 27 août 2008 ses 10 années de service à titre de brigadière scolaire.

Merci pour son implication et son excellent travail auprès des enfants.

## COUP DE POUCE ALIMENTAIRE DE YAMACHICHE



Le coup de pouce alimentaire de Yamachiche a tenu son assemblée générale annuelle récemment et le rapport de l'année faisait état des données qui suivent pour démontrer la nécessité de cet organisme qui est finalement un service public aux personnes dans le besoin.

RAPPORT DE L'ANNÉE	2006-2007	2007-2008
Paniers de nourriture distribués dans l'année	872	933
Familles différentes ayant fréquenté le Coup de pouce	55	64
Nombre moyen de familles par semaine	17	18
Sommes utilisées à l'occasion pour acheter de la nourriture	977 \$	650 \$
Familles aidées de façon urgente	33	20
Sommes utilisées dans ce programme	892 \$	734 \$
Occupation des familles		
Aide sociale	70 %	90%
Autres	30 %	10%
Statut des familles aidées dans l'année		
Mono parentales	4	8
Bi parentales	7	8
Couples sans enfants	2	4
Hommes et femmes célibataires	8	11
Heures consacrées par les bénévoles	1050	1145

Le coup de pouce reçoit un support en argent de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, de la Fabrique de Yamachiche et de généreux donateurs.

Pour informations additionnelles: Denis Côté, président  
Tél.: 819-296-2132

**JUIN 2008**

<b>JUIN 2008</b>						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5 Collecte des déchets	6	7 journée sécurité sur roues Club optimiste
8	9	10 Collecte sélective	11	12 Collecte des déchets	13	14
15	16 Séance du conseil	17	18	19 Collecte des déchets *	20 *	21 Vente de garage *
22 *	23 *	24 Collecte selective *	25	26 Collecte des déchets	27	28
29	30					
		*23 juin Jeff Patry (Parc Achille-trahan) à 21h30 *24 juin hôtel de ville est fermé				*DU 19 JUIN AU 22 JUIN FESTIVAL COUNTRY

**JUILLET 2008**



### Projet « RESPECT »

#### Qu'est-ce que le Projet Respect?

Ce projet vise spécifiquement à améliorer la tranquillité et la sécurité sur nos routes, pour offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité.

Nous savons que la conduite imprudente, chez certains automobilistes, prend de l'ampleur au Québec. Courses, dépassements illégaux, vitesses et actions dangereuses font partie des comportements sur la route pouvant entraîner des conséquences dramatiques et faire d'innocentes victimes.

C'est pour éviter de telles tragédies que le service de police de la Sûreté du Québec, MRC de Maskinongé met sur pied le Projet Respect. Deux volets résument nos actions, soit :

1. Faire le suivi des plaintes de citoyens qui informent notre service de police qu'une conduite imprudente est survenue, par l'envoi d'un avis écrit au propriétaire du véhicule impliqué.

Pour chaque conduite imprudente qui nous est rapportée par un citoyen, et dont le véhicule est identifiable (marque, couleur, numéro de plaque), le propriétaire du véhicule fautif reçoit un avis écrit. Du fait même, plus nous serons informés par les citoyens, plus il y aura d'avis d'émis et donc plus de conducteurs seront conscientisés.

2. Punir systématiquement les conducteurs qui commettent des infractions de la route et qui dérangent la quiétude des citoyens.

Les policiers redoublent de vigilance et de rigueur pour les 10 infractions ciblées au projet. Il y a donc plus de constats émis pour punir les conducteurs fautifs.

Types d'infractions
1. Conduire un véhicule à une vitesse supérieure à celle permise, par exemple, circuler à 90 km/h dans une zone de 50 km/h.
2. Conduire un véhicule à une vitesse excessive ou commettre une action susceptible de mettre en péril la vie, la sécurité des personnes ou la propriété d'autrui.
3. Conduire un véhicule dans le but de gagner un pari ou une course contre un autre véhicule.
4. Franchir une ligne continue de démarcation de la chaussée.
5. Dépasser un véhicule par la droite.
6. Effectuer plusieurs dépassements successifs en zigzag sur une chaussée à deux voies de circulation ou plus et à sens unique.
7. Suivre un véhicule de trop près.
8. Omettre de s'immobiliser ou de céder le passage à un signal d'arrêt.
9. Avoir un système d'échappement non conforme aux normes.
10. Faire crisser les pneus de son véhicule sans nécessité.

#### **Un projet de société!**

**«En mobilisant la population à ne plus tolérer les conducteurs délinquants; en les incitant à informer leur service de police lorsqu'ils sont témoins d'une conduite imprudente, nous souhaitons responsabiliser tous et chacun en ce qui a trait à la sécurité routière.»**

**Nous comptons sur votre aide.**

*Sergent Michel Boucher*



### DÉCHETS DE PELOUSE

Les Entreprises Denis Gélinas sise au 1365 Sainte-Anne-Est a aménagé un espace pour recueillir vos déchets de pelouse pour ses activités de compostage.

Vous pouvez apporter vos déchets de pelouse et votre collaboration est nécessaire pour les enlever des sacs et contenants et s'assurer qu'il n'y a aucune branche.



### FEU À CIEL OUVERT

Il est interdit, sous peine d'amendes, d'allumer un feu sans la permission préalable du chef pompier.

Il est **obligatoire** d'obtenir la permission en appelant à l'hôtel de ville au 819-296-3795 aux heures d'ouverture. Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

## Horloge d'Yamachiche

Vous avez récemment reçu par la poste une offre pour l'achat d'une horloge murale identifiée à Yamachiche.

Le conseil municipal n'est nullement associé à cette offre et ceux qui la vendent n'ont aucunement contacté qui que ce soit pour obtenir l'autorisation de la mettre en marché.

C'est la deuxième initiative de cette compagnie à Yamachiche, encore une fois sans autorisation de la municipalité.

Lorsque la municipalité s'associe à une vente, elle vous le fait savoir par bulletin municipal comme, par exemple, les bouteilles autrefois vendues à la Société des alcools du Québec qui étaient à l'effigie d'Yamachiche.



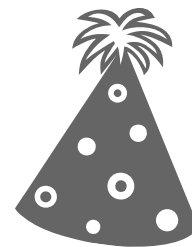
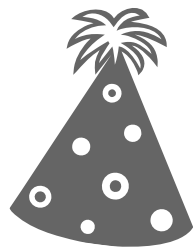
Pour vos remplissages d'extincteur ou si vous désirez de l'information sur l'achat et l'entretien d'extincteur.

Appelez à l'hôtel de ville au numéro (819-296-3795)



N'oubliez pas la 5<sup>ème</sup> édition du festival country Yamachiche du 19 au 22 juin 2008 à la résidence de Monsieur Martial Gélinas sise au 102 rue Sainte-Anne à Yamachiche.

BON FESTIVAL À TOUS !



**Grande vente de garage  
dans toute la Municipalité  
d'Yamachiche**

**SAMEDI 21 juin 2008**

(en cas de pluie, annulé)

9 h à 16 h

Installez-vous dans le stationnement du Pavillon des Loisirs ou à votre résidence pour vendre votre matériel.

BIENVENUE À TOUS !

GRATUIT

INFO: 296-3062

## RESTRICTIONS D'ARROSAGE



### L'EAU : une ressource essentielle

Puisque l'eau est une ressource essentielle à la vie, notre devoir est de la conserver. Il est donc primordial d'en éviter le gaspillage. Saviez-vous qu'un boyau d'arrosage déverse 1000 litres d'eau en une heure, alors qu'un être humain n'a besoin que de 2 litres par jour en climat tempéré?

Localement, tous les usagers d'Yamachiche ont un compteur d'eau et la Municipalité d'Yamachiche a un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable. Un règlement concernant les restrictions de l'eau potable est également en vigueur dans le but de restreindre les quantités d'eau utilisées, particulièrement pendant la saison estivale.

### TOUT LE TERRITOIRE

Le règlement concernant l'arrosage est applicable sur l'ensemble du territoire de la Municipalité d'Yamachiche.

### RESTRICTIONS

Entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> septembre, vous pouvez arroser vos jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux entre **19h00 et 23h00** :

Votre numéro civique est un nombre pair, vous pouvez arroser vos fleurs et jardins les jours pairs du mois avec une lance manuelle ou un arrosoir automatique.

Votre numéro civique est un nombre impair, vous pouvez arroser vos fleurs et jardins les jours impairs du mois avec une lance manuelle ou un arrosoir automatique.

### TROTTOIRS, ENTRÉES DE COUR ET PELOUSES

Il est strictement interdit d'utiliser l'eau de l'aqueduc pour nettoyer les trottoirs, les entrées de cour et les pelouses.

Cependant, lors de l'installation d'une nouvelle pelouse, vous pouvez obtenir, sans frais, un permis d'arrosage de la municipalité.

### VÉHICULES

Leur lavage est permis en tout temps à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique.

### PISCINES

Entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> septembre, l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour le remplissage de piscine est permise entre 24h00 (minuit) et 6h00.

### INFRACTION

Toute infraction au règlement concernant les restrictions de l'eau potable est passible d'une amende



**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE**

Lors de la séance ordinaire du lundi 7 juillet 2008, le conseil municipal entend statuer sur la demande de dérogation mineure des propriétaires de la résidence du 1154 route Sainte-Anne Est à Yamachiche.

**NATURE DE LA DEMANDE**

La demande consiste à réduire la marge latérale gauche du bâtiment principal de 2.0 mètres à 1.5 mètre.

**EFFET DE LA DEMANDE**

La marge latérale du bâtiment principal serait de 1.5 mètre au lieu de 2.0 mètres prévus à la réglementation.

Tout intéressé peut se faire entendre à 20h00 lors de la séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 7 juillet 2008.

**RÈGLEMENTS CONCERNANT LES CHIENS**

**Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de chien de faire enregistrer, numéroté, décrire et licencier son ou ses chiens de plus de trois (3) mois en obtenant les licences requises de la Municipalité.**

**La garde de quatre (4) chiens et plus sur une même unité d'occupation est considérée comme un chenil et n'est permise qu'en zone agricole. Une licence doit être obtenue de la Municipalité.**

**À l'extérieur de la zone agricole, la garde d'un maximum de deux (2) chiens est permise.**

**Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment de veiller à ce que l'animal soit retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture etc.) l'empêchant de sortir à l'extérieur du terrain.**

**Exceptionnellement, un chien de ferme n'est jamais tenu d'être en laisse ou retenu par un dispositif similaire à condition qu'il demeure dans les limites de la ferme et non sur les propriétés voisines ou les chemins publics.**

**Constitue une nuisance le fait pour un chien d'errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal. Toutefois, sur son unité d'occupation, le propriétaire doit être à vue afin de considérer que l'animal est sous surveillance.**

**Constitue également une nuisance le refus de nettoyer un lieu public sali par les matières fécales d'un chien.**

**Nous comptons sur votre coutumière collaboration afin de vivre harmonieusement avec le "meilleur ami de l'homme".**



### Notre eau... y faites-vous attention?

L'été arrive à grands pas! Il est temps de sortir le boyau, d'arroser la pelouse et les fleurs, de remplir la piscine, de laver la voiture et tant qu'à y être, de laver l'entrée de béton!?! Pourtant, on dit depuis longtemps qu'il faut éviter le gaspillage!

#### Le Programme d'économie d'eau potable (PEEP) de RÉSEAU environnement

Le Programme d'économie d'eau potable (PEEP) existe depuis 32 ans déjà! Alors que le développement durable et la cause environnementale touchent de plus en plus de citoyens, RÉSEAU environnement, en partenariat avec une centaine de municipalités, souhaite toujours sensibiliser le public à l'importance d'un usage modéré de l'eau. Cet été, en Mauricie et au Centre-du-Québec, les municipalités de La Tuque, Louiseville, Maskinongé, Nicolet, Princeville, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Trois-Rivières et Yamachiche font parti de celles-ci.

#### Pourquoi économiser l'eau?

Au Québec, la consommation d'eau peut doubler en période estivale. L'arrosage des pelouses constitue la principale source de gaspillage d'eau par les utilisateurs privés. Cette statistique est éloquent lorsque l'on sait que 85% des problèmes relatifs aux aménagements paysagers sont causés par un arrosage abusif. Au cours d'un l'été, l'eau perdue en arrosage excessif et par évaporation représente près de 75% de l'eau traitée par les municipalités. En ce sens, les Québécois se situent dans le Top 5 des plus grands consommateurs d'eau au monde Le tableau suivant illustre la consommation quotidienne d'eau potable par personne un peu partout sur la planète.

Malgré les importantes réserves d'eau douce au Québec, il est primordial de ne pas en abuser. Chaque litre d'eau utilisé se retrouve dans le système des eaux usées et nécessite dans la plupart des cas, un important traitement avant d'être de retour dans les lacs et les rivières. Selon les cas, l'eau traitée n'est pas aussi pure que celle prélevée à la source. Elle peut encore contenir des traces de polluants, ce qui affecte la qualité de l'eau dans son ensemble.

#### Parce que l'eau ne coulera pas toujours à flots!

Pour une 32<sup>e</sup> année, RÉSEAU environnement, par l'entremise du Programme d'économie d'eau potable, vous donne la possibilité de modérer votre consommation d'eau potable. Par une utilisation judicieuse, nous avons tous à y gagner.

Au Québec	424 litres
Au Canada	350 litres
En France	150 litres
En Inde	25 litres
Pays africains	5 litres
Moyenne mondiale	137 litres

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur le site : [www.reseau-environnement.com/peep](http://www.reseau-environnement.com/peep) afin de découvrir quel est votre profil de consommateur d'eau! Des trucs et des conseils vous sont aussi proposés.

David Thibault  
Agent promotionnel Mauricie – Centre-du-Québec  
Programme d'économie d'eau potable